

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010

juin

L'an deux mil dix, le vingt quatre ~~avril~~, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation en date du 17 juin 2010 de Mme Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents: Mireille GREAU, Patricia TISSEAU, Thierry BENOITEAU, Jean VRIGNON, Sonia GINDREAU, Bernard VOLLARD, Joël THOREZ, Alain MICHEAU, Claude SEME, Yvonnick BOSSY, Nadège DORIE, Noëlle DUCLOUT, Anne OYSELLET, Maguy GATINEAU, Jean-Pierre PETORIN, Alain FÈVRE, Karen TAUGAIN.

Étaient excusés:

Olivier VRIGNON qui donne procuration à Bernard VOLLARD

Jean-Claude MARQUET qui donne procuration à Claude SEME

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire de séance Monsieur Alain MICHEAU.

En préambule de ce conseil, Mlle NIGUÈS, architecte du patrimoine, a présenté aux élus le résultat du diagnostic réalisé sur l'église Ste Radégonde ainsi que l'estimation des travaux de rénovation. Ceux-ci s'élevent à 1 443 273,51 € HT et peuvent être planifiés en 4 phases. Le taux de subvention espéré est au minimum de 80 %, plus souscriptions possibles. L'architecte va monter le dossier pour les différentes subventions (Etat, Conseil Général et Conseil Régional).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

R.A.S.

Modification de l'ordre du jour: compte tenu de certaines urgences il est demandé au conseil municipal son accord pour ajouter à l'ordre du jour de la présente séance les deux points suivants :

- ❖ Programme « musique et danses » en milieu scolaire,
- ❖ Tempête Xynthia – travaux complémentaires

Le conseil municipal donne son accord pour inscrire ces deux nouveaux points à l'ordre du jour.

10-06-27 ZONE DE PRÉEMPTION DU DEPARTEMENT – SECTEUR DE L'ABBAYE

Le Conseil Général a pour projet, en vertu de l'article L 142-1 et suivant du Code de l'Urbanisme, de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles, située dans le secteur de l'Abbaye du Lieu Dieu, pour une superficie totale de 311 hectares.

Lors du conseil municipal du 17 décembre dernier, le conseil municipal avait émis un **avis favorable** sur ce projet. Cependant, à la demande du Conseil Général, le conseil municipal doit formuler un **accord** sur ce projet de création de zone (SPENS des marais).

Le conseil municipal donne son accord sur le projet de création de la zone SPENS des marais proposé par le Conseil Général.

10-06-28 JURY D'ASSISES 2011

Le Jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée (qui juge des crimes), est composé de magistrats et d'un jury populaire désigné par tirage au sort.

Il y a une Cour d'Assises par département. Pour le département de la Vendée, le nombre de jurés pour 2011 est fixé à 482.

Ces jurés sont répartis proportionnellement à la population du département par commune ou communes regroupées.

Deux jurés sont attribués à Jard S/Mer. La commune devra donc procéder à un tirage au sort en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés. Le nombre de personnes tirées au sort sera de 6. Ce tirage au sort se fait à partir de la liste électorale :

- ~ Mlle PATELA Jessica – n° 1721
- ~ Mr PAUCHARD Alain – n° 1722
- ~ Mme FOUILLEUL Yvonne (née DUCLOS) – n° 773
- ~ Mme RAGOT Jacqueline (née DESGROUAS) – n° 715
- ~ Mme SOWA Michèle (née GERMANN) – n° 985
- ~ Mr TOUBLANC Serge – n° 2210

10-06-29 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

La somme prévisionnelle de 3.700 € a été inscrite au BP 2010 pour le changement de matériel de projection du cinéma « Les Ormeaux ». Le devis reçu le 6 mai dernier s'élève à 5 911,64 € TTC. Il convient donc d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Dépenses			Recettes			
2188-300/314	Matériel	projection	+ 2.300 €	1338-300/314	Subvention TSA (90 % du HT)	+ 1.146 €
	cinéma					
				10222/01	– F.C.T.V.A.	+ 1.154 €
	Total		+ 2.300 €	Total		+ 2.300 €

Proposition adoptée à l'unanimité

10-06-30 TEMPS DE TRAVAIL – POSTE A L'ACCUEIL – PASSAGE DE 24H A 28H/SEMAINE

Madame le Maire expose :

- actuellement un poste à l'accueil a été créé à raison de 24h/hebdomadaire, dont 4 heures sont réservés à la gestion du S.I.E.E.J.
- pour le reste du temps de travail hebdomadaire soit 20 heures, l'accueil est assuré par l'agent qui a en charge la communication et le secrétariat général,
- l'augmentation de la charge de travail à l'accueil, avec notamment de nouvelles tâches qui s'ajoutent (gestion des sacs rouges, gestion du fichier informatique du port, vente de jetons pour le port, secrétariat du CCAS, formation de l'agent...) et l'augmentation de la charge de travail de l'agent chargé de la communication (notamment avec la gestion du nouveau site internet), appelle à augmenter de manière mesurée le temps de travail de l'agent chargé de l'accueil.

Aussi, après avis favorable du bureau municipal, il vous est proposé de passer ce temps de travail hebdomadaire à 28h (au lieu de 24h) soit ½ journée de plus par semaine. Cet agent travaillerait en conséquence le lundi toute la journée (au lieu d'une demi-journée), cette journée étant en général la plus chargée avec les réunions des élus et le marché.

Proposition adoptée à l'unanimité. Le conseil municipal décide la modification du temps de travail de ce poste qui passe de 24/35 à 28/35 à compter du 1^{er} juillet 2010. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

10-06-31 PERSONNEL TERRITORIAL – DEFINITION DE RATIO DE PROMOTION POUR L'ENSEMBLE DES GRADES

Le Maire informe le Conseil que, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du CTP, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale (Maire), après avis de la CAP.

Le Conseil Municipal,

. Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et notamment son article 49,

. Considérant que, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement

. Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 21 avril 2010,

. Sur la proposition de Madame le Maire,

Décide :

➤ de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

➤ d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10-06-32 REHABILITATION DE L'ANCIENNE DÉCHETTERIE – FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre du Contrat Territorial Unique (CTU) 2007/2010, il était prévu le projet de réhabilitation de l'ancienne déchetterie de Jard sur Mer. Le coût total des travaux d'infrastructure et d'aménagement paysager était évalué à 100 000 € HT et le taux de subvention était de 30 % (soit 30 000 €).

En juin 2009, le projet a été scindé en 2. Un avenant à l'action CTU a été élaboré et seuls les travaux de réhabilitation ont été réalisés pour un montant de 40 050 € HT par la Communauté de Commune, la commune de Jard indiquant qu'elle réaliserait l'aménagement du site ultérieurement. A ce titre, la Communauté de Communes a perçu l'intégralité de la subvention et peut reverser une aide financière sous la forme d'un fonds de concours pour les travaux réalisés par la commune de Jard sur Mer, conformément au cadre juridique réglementant ces fonds de concours.

Aujourd'hui, le devis estimatif des travaux d'aménagement s'élève à 51 861,50 € HT, pour un montant HT subventionnable de 59 950 €.

Il convient au conseil municipal d'approuver le projet d'aménagement et de solliciter la Communauté de Communes du Talmondaise pour le versement du fonds de concours.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet et autorise Mme le Maire à solliciter la Communauté de Communes pour l'aide financière.

10-06-33 PROGRAMME MUSIQUE ET DANSES EN MILIEU SCOLAIRE

Lors de l'année scolaire 2009/2010, la commune a sollicité le Conseil Général pour l'organisation d'interventions "musique et danse" en milieu scolaire. Cette action a permis aux élèves des écoles primaires de bénéficier de ces animations, mais toutes les classes n'ont malheureusement pas pu en bénéficier.

Face au succès de ces interventions, l'action est reconduite pour l'année scolaire 2010/2011 dans les mêmes conditions :

- subvention en nature (organisation des plannings, documents administratifs...) si la commune en fait la demande,
- subvention de fonctionnement à hauteur de 10 €/élève pour les communes de moins de 10 000 habitants, cette subvention sera majorée de 10 % dans le cas d'une augmentation du taux horaire pour les intervenants se déplaçant à plus de 30 km de leur domicile.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de ces interventions.

Le conseil municipal décide de réaliser les interventions « musique et danses en milieu scolaire pour l'année 2010/2011 », sollicite une subvention au Conseil Général et sollicite l'accompagnement du Conseil Général pour l'organisation des interventions.

10-06-34 TEMPÊTE XYNTHIA – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Après analyse de la dune qui protège la voirie de la rue du Paradis aux Anes, il s'avère que celle-ci a reculé de 5 à 6 mètres suite à la tempête Xynthia sur une longueur de 140 mètres. Depuis, on constate que cette dune s'effrite de jour en jour par la force des vents et en raison de la suppression de la végétation après les attaques de la tempête.

Il convient impérativement de réaliser un enrochement afin de préserver la rue du Paradis aux Anes, voie structurante dans ce quartier.

Les travaux avant consultation ont été estimés à 65 000 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter un complément de subvention auprès des organismes déjà sollicités, à savoir Etat, Région et Département.

Le conseil municipal accepte de réaliser les travaux de consolidation de la dune rue du Paradis aux Anes et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ART. L 2 122.22

Marché public à procédure adaptée pour l'achat d'une tondeuse autoportée

Entreprise : Labor Hako

Prix d'achat : 21 050 €

Coût annuel pour l'entretien : 744,89 €

Prestation transport terrestre par navettes électriques – saison 2010 à 2012

Attributaire : Mobicité - Paris

Montant du marché de prestation : 18 500 € HT par an sur 3 ans

Acquisition des navettes : 4 x 8 000 € = 32 000 €

Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée de ville et rue de la Perpoise

Cabinet retenu : Forma 6 - Nantes

Honoraires : 78 846,12 €

Taux de rémunération : 8,49 %

Remboursement d'assurance :

Suite aux dégâts provoqués par la tempête sur les biens assurables, l'assureur de la commune propose un remboursement de 2 081,98 €.

Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2007, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

<u>N° de DIA</u>	<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>	<u>Préemption</u>
014-10	AS 552	80 rue du Fief l'Abbesse	1 000 m ²	190 000,00 € + frais	N
015-10	AI 831	8 av. des Roitelets	691 m ²	240 000,00 €	N
016-10	AL 246 (partie)	rue de la Caserne des Saulniers	503 m ²	90 540,00 € + frais	N
017-10	AR 286	34 rue du Fief l'Abbesse	375 m ²	170 000,00 € + frais	N
018-10	AR 400	37 rue de Boisvinet	815 m ²	200 000,00 € + frais	N
019-10	ZC 110	Le petit essart des vignes	4 000 m ²	19 000,00 €	N
020-10	AP 180	106 bis rue de l'Océan	105 m ²	95 000,00 € + frais	N
021-10	ZD 707	lot 28 – lotissement le Sablon	522 m ²	80 000,00 € + frais	N
022-10	AE 107 (partie)	11 route du Payré	2 600 m ²	335 500,00 € + frais	N
023-10	AM 97 et 98	22 rue G. Clemenceau	80 m ²	97 000,00 € + frais	N
026-10	AR 1115 et 1116	3 imp. de Mprpoigne	500 m ²	211 000,00 € + frais	N
030-10	AE 196 et 260	Les Sables de la Grange	44,87 m ²	129 050,00 € + frais	N

QUESTIONS DIVERSES

✓

Feux de la Saint Jean

Un beau programme est prévu pour cette manifestation : fanfare « Réveil Algésinate », jeu de piste, et notamment la course de garçons de café (organisée par l'AJAC), bar grillades (judo).

✓ **Exposition à l'Espace Culturel**

Une exposition sur la genèse du port et la pêche à pied est prévue du 16 juillet au 25 septembre à l'Espace Culturel.

✓ **OMSL**

L'OMSL s'est porté candidat pour un Grand Prix de Triathlon en 2011 à l'occasion des 25 ans du triathlon.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 23 h 00.

Le secrétaire
Alain MICHEAU

Le Maire
Mireille GREAU